

Le présent article présente la composition des prestations versées par le Programme Bolsa Família (PBF) ; il met l'accent sur l'évolution des montants versés en exposant aussi bien les variations entraînées par leur réajustement que celles entraînées par les modifications de conception de la politique depuis sa mise en œuvre. La première partie décrit les modifications de conception intervenues au fil du temps et la seconde détaille le mode de calcul des prestations dont se compose actuellement le PBF.

1. HISTORIQUE DES PRESTATIONS DONT SE COMPOSE LE PBF

Les prestations du PBF ont connu des réajustements de leurs valeurs ainsi que des modifications découlant de l'instauration de nouvelles prestations depuis la création du PBF, en 2003. Il n'existait à ce moment-là qu'une prestation de base destinée aux familles vivant en situation d'extrême pauvreté ainsi qu'une prestation variable destinée aux ménages comprenant des enfants de 0 à 15 ans, dans la limite de trois prestations variables par ménage. Depuis lors, les types et le montant des prestations ont augmenté, comme l'illustre le Tableau 1.

Tableau 1 : Évolution de la conception et de la composition des prestations du PBF (2003-2016)

Date	Modification	Prestations
Octobre 2003	Création du PBF	PBF de base (50 BRL) : familles en situation d'extrême pauvreté.
		Variable (15 BRL) : jusqu'à trois prestations par ménage comprenant des enfants de moins de 15 ans, donc de 15 à 45 BRL.
Décembre 2007	Création de la prestation variable octroyée par adolescent –« Prestation variable jeune » (<i>Benefício Variável Jovem, BVJ</i>)	PBF de base (58 BRL) : familles en situation d'extrême pauvreté.
		Variable (18 BRL) : jusqu'à trois prestations par ménage comprenant des enfants de moins de 15 ans, donc de 18 à 54 BRL. Variable Jeune (30 BRL) : jusqu'à deux prestations par ménage comprenant des adolescents de moins de 16 et 17 ans, donc de 30 à 60 BRL.
Juin 2011	Hausse de 3 à 5 du nombre de prestations variables de 0 à 15 ans octroyées par famille	PBF de base (70 BRL) : familles en situation d'extrême pauvreté.
		Variable (32 BRL) : jusqu'à cinq prestations par ménage comprenant des enfants de moins de 15 ans, des femmes enceintes ou allaitantes, donc un montant variable de 32 à 160 BRL. Variable Jeune (38 BRL) : jusqu'à deux prestations par ménage comprenant des adolescents de 16 et 17 ans, donc de 38 à 76 BRL.

Juin 2012

Création de la prestation pour la sortie de l'extrême pauvreté (*Benefício para superação da extrema pobreza*, BSP).

PBF de base (70 BRL) : familles en situation d'extrême pauvreté.

Variable (32 BRL) : jusqu'à cinq prestations par ménage comprenant des enfants de moins de 15 ans, des femmes enceintes ou allaitantes, donc un montant variable de 32 à 160 BRL.

Variable Jeune (38 BRL) : jusqu'à deux prestations par ménage comprenant des adolescents de 16 et 17 ans, donc de 38 à 76 BRL.

Prestation pour la sortie de l'extrême pauvreté (BSP) : initialement destinée aux ménages comprenant des membres de moins de 6 ans, puis (début 2013) étendue à toutes les familles restant en situation d'extrême pauvreté même en recevant les autres prestations PBF (montant : variable, de 2 BRL jusqu'au multiple de 2 nécessaire pour permettre à la famille de se hisser au-dessus du seuil de l'extrême pauvreté).

Fin 2007, le montant des prestations et du seuil de pauvreté a été réajusté et la Prestation variable jeune (*Benefício Variável Jovem*, BVJ) a été créée. Cette nouvelle prestation exige une fréquentation scolaire minimum de 75% chez les adolescents de 16 et 17 ans, une tranche d'âge où le décrochage scolaire s'accroît.

En 2011, le montant des prestations et le seuil de l'admissibilité ont à nouveau été ajustés ; de plus, la palette des prestations variables s'est élargie, passant de trois à cinq. Cette même année, des prestations variables ont commencé à être octroyées aux femmes enceintes et allaitantes¹.

En 2012, la prestation pour la sortie de l'extrême pauvreté (*Benefício para a Superação da Extrema Pobreza*, BSP) a été créée dans le cadre des initiatives du plan « Brésil sans misère » (*Brasil Sem Miséria*). Le BSP a tout d'abord bénéficié à des ménages vivant en situation d'extrême pauvreté et comprenant des enfants de 0 à 6 ans, en accordant la priorité à la tranche d'âge la plus vulnérable et la plus exposée à l'extrême pauvreté en 2012. Cette prestation a par la suite été étendue aux ménages comprenant des membres de moins de 15 ans. Enfin, en février 2013, elle a commencé à être octroyée à toutes les familles, même à celles recevant les autres prestations du PBF. À partir de la création de la prestation BSP, il a été garanti que toutes les familles bénéficiaires perçoivent un revenu supérieur au seuil de pauvreté.

Le Tableau 2 présente les réajustements effectués, outre l'expansion des prestations variables et la création des prestations de sortie de la pauvreté, et détaille chaque variation possible. Avec le réajustement effectué en juin 2016, les prestations variables perçues par chaque famille peuvent atteindre 372 BRL, en fonction du revenu et de la composition du ménage, et peuvent être complétées si nécessaire par la prestation BSP, si le revenu *per capita* de la famille est encore inférieur à 85 BRL en 2016.

¹ Les femmes enceintes reçoivent neuf tranches mensuelles de la prestation variable ; les femmes allaitantes reçoivent six tranches mensuelles de cette même prestation. .

Tableau 2 Réajustement du montant des prestations du PBF (2003-2016)

Date réajustement	PBF de base		Variable		Octroyé par jeune (BVJ)		Sortie de l'extrême pauvreté (BSP)	Montant par ménage des prestations variables (BRL)
	BRL	N	BRL	N	BRL	N	BRL	
Octobre 2003	50	1	15	3	-	-	-	De 15 à 95
Juillet 2007	58	1	18	3	-	-	-	De 18 à 112
Décembre 2007	58	1	18	3	30	2	-	De 18 à 172
Juin 2008	62	1	20	3	30	2	-	De 20 à 182
Juillet 2009	68	1	22	3	33	2	-	De 22 à 200
Mars 2011	70	1	32	3	38	2	-	De 32 à 242
Juin 2012	70	1	32	5	38	2	À partir de BRL 2	De 32 à 306 + BSP
Avril 2014	77	1	35	5	42	2	À partir de BRL 2	De 35 à 342 + BSP
Juin 2016	85	1	39	5	46	2	À partir de BRL 2	De 39 à 372 + BSP

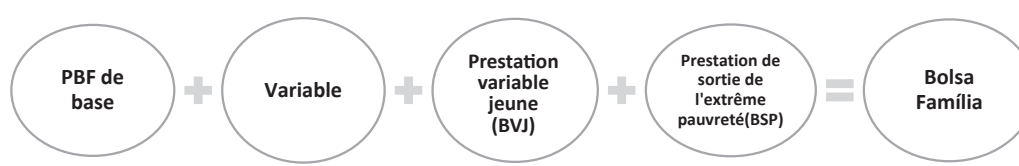
Le plan « Brésil sans misère » a considérablement accru le montant de la prestation du PBF. Le nombre de prestations variables par ménage a augmenté, la prestation variable a commencé à être octroyée aux femmes enceintes et allaitantes et la prestation de sortie de l'extrême pauvreté a été créée. Associées aux réajustements, ces initiatives ont permis d'élever le montant nominal moyen de la prestation à 182,62 BRL en août 2016.

2. COMPOSITION ACTUELLE DE LA PRESTATION DU PBF

Cette évolution du PBF a fait émerger un PBF à la conception plus complexe que celle du PBF initial, comme nous allons le voir. La Figure 1 décrit les différentes prestations qui composent le PBF. La prestation de base est accordée à toutes les familles en situation d'extrême pauvreté. La prestation variable (*Benefício Variável*, BFA) est accordée à tous les membres appartenant à la tranche d'âge de 0 à 15 ans et aux femmes enceintes ou allaitantes, jusqu'à une limite de cinq prestations par famille. La prestation variable jeune (BVJ) est accordée aux membres appartenant à la tranche d'âge de 16-17 ans, jusqu'à une limite de deux prestations par famille. La prestation pour la sortie de l'extrême pauvreté (BSP) n'est accordée qu'aux familles en situation d'extrême pauvreté et complète les autres prestations. Le montant de la prestation est fixé de sorte que le revenu per capita de la famille se hisse au-dessus du seuil de l'extrême pauvreté.

Le montant de la prestation mensuelle transférée à la famille est fixé en fonction du revenu déclaré dans le Registre unique, de la tranche d'âge et du nombre des membres du ménage. Ainsi, les ménages dont le revenu est le plus faible et les membres les plus nombreux perçoivent une plus grande variété de prestations et totalisent donc une valeur mensuelle plus élevée. Le montant de la prestation familiale varie donc en fonction de la situation de la famille, toujours dans l'optique de compléter son revenu pour lui permettre de sortir de la pauvreté et de l'extrême pauvreté.

Figure 1 Composition des prestations composant le PBF en 2016



La Figure 2 illustre une combinaison possible de prestations du PBF en 2017. Cet exemple montre un ménage de cinq membres : deux adultes, dont une femme enceinte, deux enfants de moins de 15 ans et un adolescent de 17 ans.

Cette famille perçoit un revenu mensuel de 31 BRL, soit un revenu *per capita* de 6,20 BRL, qui lui confère donc un profil de ménage vivant en situation d'extrême pauvreté. Avec un tel profil, la famille aura droit à : 1) une prestation de base de 85 BRL ; 2) trois prestations variables (117 BRL) correspondant à deux enfants une femme enceinte, et ; 3) une prestation variable octroyée par adolescent de 46 BRL. Dans l'ensemble, les prestations du PBF s'élèvent à 248 BRL. Ajoutées au revenu du ménage (31 BRL), on parvient à un revenu total de 279 BRL.

Par conséquent, même avec les prestations et sans tenir compte du BSP, cette famille percevrait un revenu *per capita* de 55,80 BRL, situé sous le seuil de l'extrême pauvreté (de 85 BRL *per capita*). Pour obtenir un revenu supérieur au seuil de l'extrême pauvreté, le revenu de la famille devrait augmenter de 29,21 BRL (85,01 BRL - 55,80 BRL) *per capita*. Avec cinq membres, ce ménage doit donc percevoir un BSP d'un montant de 146,05 BRL. Le BSP doit être arrondi au premier multiple de deux supérieur au complément nécessaire, permettant ainsi un paiement en billets de réaux brésiliens, dont le plus petit montant est de deux réaux, rendant ainsi possible un versement par distributeur automatique. Le montant de 146,05 BRL doit donc être arrondi à 147 BRL. La prestation familiale du PBF s'élèvera ainsi à 395 BRL ; ajoutée aux 31 BRL du revenu familial, on obtient ainsi un montant total de 426 BRL, c'est-à-dire un revenu *per capita* de 85,20 BRL, situé au-dessus du seuil de l'extrême pauvreté.

Figure 2 : Exemple de composition de la prestation du PBF : ménage composé de cinq membres en situation d'extrême pauvreté en 2016

